

Conseil économique et social, qui ont toutes rallié le suffrage du Canada.

L'une d'entre elles, adoptée à l'unanimité à la Commission et en séance plénière, portait sur l'élimination de l'analphabétisme dans le monde. Une autre, qui a fait l'objet, elle aussi, des mêmes votes unanimes, recommandait des mesures pour résoudre les problèmes nés d'une urbanisation rapide. Une troisième, adoptée également à l'unanimité par les deux organismes, approuvait la nouvelle attitude du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (FISE) en ce qui a trait à l'aide à accorder aux pays en voie de développement pour attribuer un ordre de priorité aux besoins de l'enfance et établir des plans et des programmes à long terme dans le domaine des services sociaux qui l'intéressent. Elle exprimait, entre autres, l'assurance que les vues progressives du FISE seraient sanctionnées par le maintien et l'accroissement du soutien financier nécessaire à la continuation et au développement de son activité. La délégation canadienne, qui a annoncé que le Gouvernement du Canada se proposait de porter sa contribution bénévole au FISE de \$650,000 à \$800,000 par année, comptait parmi les auteurs de cette résolution.

La Commission a aussi adopté une résolution formulant le vœu que l'on continue d'accorder une attention toute spéciale aux problèmes d'un développement économique et social équilibré. L'adoption de ce texte en séance plénière n'a été marquée que d'une abstention, du côté négatif. Un autre projet de résolution, dont le Canada était l'un des auteurs, tendait vers le développement de l'action de l'ONU dans le domaine social. Elle a été adoptée par la Commission puis ratifiée sans opposition en séance plénière. La sixième résolution avait pour objet de donner une plus grande ampleur au Programme des services consultatifs dans le domaine des droits de l'homme; il s'agirait d'augmenter les ressources affectées à ce programme de façon à pouvoir décerner chaque année en ce domaine des bourses d'études qui complèteraient l'œuvre des colloques qu'on avait tenus régulièrement. Le vote de l'Assemblée sur cette résolution a été de 69 voix, aucune opposition, et 14 abstentions.

La Commission a étudié en même temps les deux points relatifs aux réfugiés et elle a adopté à ce sujet trois résolutions qui ont reçu plus tard l'appui général de l'Assemblée. En ce qui concerne les réfugiés de l'Angola au Congo, elle a adopté un projet de résolution formulant le vœu que l'on continue de les aider afin qu'ils arrivent à gagner leur propre subsistance, et qu'on leur facilite un rapatriement sans contrainte. Après avoir examiné le rapport du haut-commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, la Commission a adopté une résolution où elle recommandait à celui-ci de poursuivre, de concert avec la Ligue des sociétés de la Croix-Rouge, son assistance aux réfugiés algériens du Maroc et de Tunisie, en attendant qu'ils rentrent chez eux. Dans un autre texte, semblable aux résolutions des années précédentes, la Commission a prié le haut-commissaire de poursuivre son œuvre auprès des réfugiés selon les attributions de son mandat ou du mandat de ceux au nom de qui il prête ses bons offices. Le Canada a voté pour les trois résolutions.